

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET MODIFIE APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le budget 2020 a été établi sur la base du vote de l'Assemblée Générale fixant le montant minimum des taxes syndicales à percevoir à 39 500.00 euros (Compte Recette 70685).

Les dépenses sont réparties à partir de ce montant pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Certaines dépenses ont un caractère « obligatoire » comme les assurances (Comptes 616), les contrats de maintenance informatique (Compte 6156) et de boîte postale (Compte 613).

D'autres dépenses sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Association comme les frais postaux et de télécommunications (Compte 626) et les fournitures administratives (Compte 6064) qui permettent le lien avec les institutions administratives (Trésor Public) et avec les membres de l'ASA (Courriers-Téléphone-Site Internet).

Le chapitre 012 concernant les charges de personnel, budgétisé chaque année, peu utilisé et pas du tout en 2019, nous permet de nous adapter au charges résultants des heures travaillées par le secrétaire intérimaire.

Quelques lignes sont provisionnées pour faire face à des dépenses inattendues comme un renouvellement de matériel (Compte 60532) ou des annulations de taxes destinées à des propriétaires erronés (Compte 673).

Le montant des indemnités Compte 6431) est voté par L'assemblée Générale, comme le montant des taxes.

Lorsque ces postes de dépenses sont provisionnées à un montant « sincère », le solde est automatiquement affecté au compte 61523 qui concerne l'entretien de notre enrochement.

Ce budget dit primitif permet à l'Association de fonctionner mais il est modifié chaque année par l'intégration des résultats des exercices antérieurs.

En 2020, le montant des résultats positifs accumulés, soit 143 898.07 euros, a donc été injecté dans le budget 2020 sur le compte 626 pour faire face aux frais postaux engendrés par le dispositif de vote 2020 et sur le compte 61523 qui concerne l'enrochement.

La section d'investissement n'a pas été utilisée compte tenu des incertitudes sur la programmation des travaux du secteur Nord de l'enrochement et l'ASA n'a plus d'emprunts à rembourser.